



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 juin 2026

Droits fondamentaux des personnes âgées : faire de l'effectivité la prochaine étape

À l'occasion d'une rencontre organisée le 9 juin avec les représentants du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, dans le cadre de la visite en France de Monsieur Michael O'Flaherty, la FNAQPA a réaffirmé son engagement en faveur des droits fondamentaux, de la dignité et de la citoyenneté des personnes âgées habitant en établissement.

La Fédération a salué la place croissante accordée aux droits des personnes âgées dans les politiques publiques et sous l'impulsion du droit européen. Liberté d'aller et venir, respect de la vie privée, maintien des liens sociaux, participation aux décisions qui les concernent : ces droits sont aujourd'hui largement reconnus et doivent constituer le socle de l'accompagnement.

Pour la FNAQPA, l'enjeu est désormais celui de leur effectivité. Les droits ne peuvent rester des principes ; ils doivent pouvoir s'exercer concrètement au quotidien.

Cela suppose de donner aux professionnels les moyens de cet accompagnement. La Fédération a ainsi rappelé la nécessité de renforcer les effectifs et rejoignait d'ores et déjà en 2023, la position de la Défenseure des droits sur la nécessité de définir un ratio d'encadrement garantissant un accompagnement digne, personnalisé et respectueux des libertés.

La FNAQPA a également défendu une vision des établissements comme de véritables lieux de vie, où la qualité de vie, les choix et la citoyenneté des personnes priment sur une approche trop centrée sur la médicalisation et la gestion du risque.

CONTACT PRESSE :

Sana BENSAOULA
04 72 32 59 83
06 67 86 96 73
s.bensaoula@fnaqpa.fr

À PROPOS :

La FNAQPA s'adresse aux gestionnaires d'établissements et services pour personnes âgées à but non lucratif pour défendre leurs intérêts et la qualité de vie des personnes âgées.



Enfin, la Fédération a rappelé que les personnes âgées doivent être considérées comme des citoyens à part entière. L'âge seul ne saurait justifier une restriction des droits ou une différence de traitement.

Les avancées sont réelles. Il appartient désormais à l'ensemble des acteurs de les traduire dans les pratiques afin que les droits fondamentaux deviennent une réalité vécue par chaque personne accompagnée.

CONTACT PRESSE :

Sana BENSAOULA
04 72 32 59 83
06 67 86 96 73
s.bensaoula@fnaqpa.fr

À PROPOS :

La FNAQPA s'adresse aux gestionnaires d'établissements et services pour personnes âgées à but non lucratif pour défendre leurs intérêts et la qualité de vie des personnes âgées.

